

Arrêté fédéral sur le transfert de la commune bernoise de Vellerat au canton du Jura

du 21 décembre 1995

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 16 août 1995¹⁾,
arrête:

Article premier

Le transfert de l'actuelle commune bernoise de Vellerat au canton du Jura est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

Art. 3

Il entre en vigueur le 1^{er} juillet 1996.

Conseil national, 21 décembre 1995

Le président: Leuba

Le secrétaire: Duvillard

Conseil des Etats, 21 décembre 1995

Le président: Schoch

Le secrétaire: Lanz

N37825

¹⁾ FF 1995 III 1368

Arrêté fédéral sur le transfert de la commune bernoise de Vellerat au canton du Jura du 21 décembre 1995

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1996
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.01.1996
Date	
Data	
Seite	232-232
Page	
Pagina	
Ref. No	10 108 468

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.